Procès-verbal du Conseil communautaire du 3 AOUT 2020

Convoqué le 25 JUILLET, Salle BRASSENS de LONGUYON, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE le 3 AOUT à 18h.
La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*

ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	**MARIEMBERG**	Jean-Francois
BASLIEUX	**MULDER**	DANIEL
BAZAILLES	**MOSCATO**	Pascal
BEUVEILLE		
EZTBEUVEILLE		
BGYOISMONT ARRIVE A 19H30	**SAPA**	Denis
CHARENCY-VEZIN	GRETHEN	Philippe
COLMEY-FLABEUVILLE		
DONCOURT-LES-LONGUYON	**GEORGES**	Didier
EPIZ-SUR-CHIERS	**WEISS**	James
FRESNOIS-LA-MONTAGNE		
GRAND-FAILLY	**DAMIEN**	Jean-Francois
HAN-DEVANT-PIERREPONT	**THOMAS**	JEREMY
LONGUYON	**JACQUE**	JEAN PIERRE
LONGUYON	**PERCHERON**	CAROLINE
LONGUYON		
LONGUYON	**SAILLET**	JOSETTE
LONGUYON	**WOJCIK**	JEAN LOUIS
LONGUYON	**FOULON**	NATHALIE
LONGUYON	**POLLRATZKY**	MARC
LONGUYON	**PIEDFER**	DOMINIQUE
LONGUYON	**HOUSSON**	LUDOVIC
LONGUYON	**TROMBINI**	ANNE MARIE
LONGUYON	**LECOINTRE**	CHRISTOPHE
LONGUYON	**BORASO**	MICHELE
LONGUYON	**BIZOT**	HERVE
LONGUYON	**RAULET**	ETIENNE
LONGUYON	**WOJDANOWICZ**	ISABELLE
LONGUYON	**MERSCH**	JEAN
MONTIGNY-SUR-CHIERS	**PIERRET**	Jean-Jacques
PETIT-FAILLY		
PIERREPONT	**MOINEAUX**	JAMES

PIERREPONT	**FAIETA**	MICHEL
OTHE	**DELATTRE**	Bernadette
SAINT-JEAN-LES-LONGUYON		
SAINT-PANCRE	**SAUNIER**	René
SAINT-SUPPLET	**JENNESSON**	REMY
TELLANCOURT	**ROESER**	Daniel
VILLE-AU-MONTOIS	**DEMUTH**	JEAN-PIERRE
VILLE-HOUDLEMONT	**VERRON**	Laurent
VILLERS-LA-CHEVRE	**DYE-PELLISSON**	Alain
VILLERS-LE-ROND	**GILLLARDIN**	Eric
VILLETTE	**DALLA RIVA**	JEAN PATRICK
VIVIERS-SUR-CHIERS	**LAURENT**	Claude

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :

ROUYER Gerard (COLMEY), POIGNON JACQUES (FRESNOIS LA MONTAGNE)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:**

LAHURE E (Longuyon) à JP JACQUE (Longuyon)- GUILLIN P (BEUVEILLE) à FAIETTA M (PIERREPONT- AZZARA JF (BEUVEILLE) à MOINEAUX J (PIERREPONT)

Ci dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

Récapitulatif		
Rappel du nombre de sièges	**44**	
Quorum	**23**	
Nombre de titulaires présents	**37**	
Nombre de suppléants présents *(en lieu et place d'un titulaire)*	**2**	
Nombre de procurations	**3**	
Soit un total de votants potentiels de	**42**	

Le Président constate que le quorum est atteint.

1- <u>Election du secrétaire de séance</u>

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du Conseil Communautaire (Art L2121-15 CGCT)

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Désigne C PERCHERON, secrétaire de séance

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Juillet 2020 DEL 20-39

Vous trouverez en annexe le projet de procès-verbal
La rédaction définitive sera ratifiée en séance le 03 AOUT 2020

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
- **Approuve la rédaction du pv du 15 juillet**

JF DAMIEN souhaite obtenir les délibérations du dernier conseil communautaire

3- Commissions intercommunales obligatoires

Les travaux de l'organe délibérant ne résultent pas seulement des réunions en séance plénière, mais également des commissions où une bonne part du travail d'étude de projets et de préparation des délibérations est réalisée.
Les commissions sont composées de conseillers communautaires. Toutefois, le Conseil peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon les modalités qu'il détermine (L 5211-40-1)
Une personne extérieure ne peut en faire partie mais elle peut être entendue en raison de ses compétences, si la commission le demande. Des membres du personnel intercommunal peuvent participer, à titre consultatif, aux travaux de ces commissions. Ces commissions ne sont pas publiques
La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Le Conseil doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée délibérante.
Le Président est président de droit de ces commissions.
Les membres sont en principe désignés par vote à bulletin secret (L 2121-22 et L 5211-1). Mais le Conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations .

- **CAO : COMMISSION D APPEL D OFFRES DEL 20-40**

C'est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics pour choisir le titulaire. La procédure formalisée est obligatoire à compter de 5 350 000€HT pour les travaux et à compter de 214 000€ HT pour les fournitures et services. De manière facultative, elle peut être sollicitée pour donner son avis dans les procédures adaptées.
Les membres de la CAO sont élus par délibération du Conseil Communautaire ; Le Président est membre de droit .La CAO est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'Assemblée délibérante, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste**. L'élection a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.**
L'élection a lieu à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de procéder au scrutin public

Vote à bulletin secret :
Constitution d'un bureau de vote avec deux assesseurs : D PIEDFER et L HOUSSON

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ----------
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
Nombre de suffrages exprimés 40

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TITULAIRES		
LAURENT	35	TRENTE CINQ
MOSCATO	33	TRENTE TROIS
VERRON	30	TRENTE
FAIETA	27	VINGT SEPT
SAUNIER	30	TRENTE
SUPPLEANTS		
BRAGARD	13	TREIZE
DYE PELLISSON	4	QUATRE
GILLARDIN	3	TROIS
DEMUTH	3	TROIS
SAILLET	2	DEUX

M LAURENT, MOSCATO, VERRON, FAIETA, et SAUNIER ont été proclamés membres de la CAO titulaires dès le premier tour et Mmes BRAGARD et SAILLET et M DYS PELLISSION, GILLARDIN et DEMUTH, suppléants.

- **COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L ACCESSIBILITE** : retirée de l'ordre du jour

4- **Commissions intercommunales facultatives DEL 20-41**

Au cours de chaque séance, par délibération, le conseil peut former, modifier ou supprimer des commissions chargées d'instruire les affaires qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
Les commissions préparent le travail et les délibérations mais n'ont aucune compétence pour prendre des décisions. Elles émettent des avis à caractère purement consultatif

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,

- **Détermine le nombre de commissions** à 8

Décide qu'elles seront composées de conseillers communautaires sur proposition du président. Toutefois, le Conseil peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres ; Une personne extérieure peut en faire partie.
Des membres du personnel intercommunal peuvent participer, à titre consultatif, aux travaux de ces commissions. Ces commissions ne sont pas publiques.

- **Décide qu'elles sont présidées par un membre de l'organe délibérant désigné par le président**.

A savoir :
COMMISSION FINANCES, présidée par J WEISS

COMMISSION TRAVAUX-VOIRIE-ECLAIRAGE PUBLIC, présidée par C LAURENT

COMMISSION PETITE ENFANCE-PERISCOLAIRE, présidée par J WEISS

COMMISSION CULTURE présidée par JJ PIERRET

COMMISSION COMMUNICATION présidée par JJ PIERRET

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-COMMERCE-SANTE ET TOURISME présidée par R SAUNIER

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT présidée par E GILLARDIN

COMMISSION ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE présidée par C LAURENT

Il appartiendra à chaque conseiller de s'inscrire dans les commissions de leur choix.

5- Désignation des délégués au sein des syndicats et organismes

Le président propose ces listes de candidats en tant que délégués au sein des organismes pour lesquels la T2L est membre

- **Syndicat d'assainissement et d'Epuration Boismont-Mercy-le-Bas DEL 20-42**

Il faut désigner trois titulaires et trois suppléants

vote à bulletin secret :

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

Nombre de suffrages exprimés 42

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TITULAIRES		
AZZARA	34	TRENTE QUATRE
MOSCATO	33	TRENTE TROIS
SAPA	26	VINGT SIX

SUPPLEANTS		
VOIRY C	19	DIX NEUF
BELLORA	18	DIX HUIT
CATTANI	6	SIX

M AZZAR JF, MOSCATO P, et SAPA D, en tant que titulaires, et Mmes, Mrs BELLORA, VOIRY, CATTANI en tant que suppléants ont été proclamés représentants de cet organisme

Del 20-43

- **SMTOM**

Il faut désigner cinq titulaires et cinq suppléants

Titulaires	Suppléants
MARIEMBERG JF	**DEMUTH**
PIERRET JJ	**VERRON L**
DALLA RIVA JP	**DYE PELLISSON A**
FAIETA M	**JENNESSON R**
ROESER D	**KAELBEL**

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,

- **Désigne ces titulaires et ces suppléants ci-dessus dénommés**

- **SCOT**

Il faut désigner six titulaires et six suppléants

Titulaires	Suppléants
MARIEMBERG JF	**THOMAS JL**
PIERRET JJ	**VOIRY C**
DEMUTH	**DYE PELLISSON A**
JACQUE JP	**RAULET E**
MOSCATO P	**WEISS J**
VERRON L	**JENNESSON R**

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,

- **Désigne ces titulaires et ces suppléants ci-dessus dénommés**

- **Syndicat Départemental d'assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle (S.D.A.A. 54)**

Il faut désigner un titulaire et un suppléant

Titulaires	Suppléants
LAURENT C	**JACQUE JP**

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,

- **Désigne ces titulaires et ces suppléants ci-dessus dénommés**

- **AGAPE**

Il faut désigner quatre titulaires dans l'ordre pour représenter l'EPCI à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

PIERRET JJ	**AG + CA**
SAUNIER R	**AG + CA**
RAULET E	**AG**
WOJDANOWICZ I	**AG**

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
Avec 41 POUR , 1 CONTRE,
Désigne ces titulaires et ces suppléants ci-dessus dénommés

- **Syndicat Intercommunal Scolaire Fillières /Ville-au-Montois**

Il faut désigner un titulaire et un suppléant

Titulaires	Suppléants
DEMUTH	**REMY Alexandre**

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,

- **Désigne ces titulaires et ces suppléants ci-dessus dénommés**

- **Syndicat Intercommunal Scolaire Paul Fort** *(Montigny-sur-Chiers/Villers-la-Chèvre/Cons-la-Grandville)*

Il faut désigner six titulaires et six suppléants

Les Maires de Montigny-sur-Chiers et de Villers-la-Chèvre proposent à la T2L que les sièges soient équitablement répartis sur les deux communes.

Titulaires	Suppléants
Montigny sur Chiers	
BERTRAND Sandra	PIERRET JJ
RAULET Stéphane	MOSCHEL Florent
SONNATI Serge	GUERIN Laurette
Villers la Chèvre	
VUERICH Sylviane	BRAGEUL Aurélie

THILL Dominique	TASSIN Sylvain
CHARPENTIER Jean Marc	TOLLE Fabrice

Si vote à main levée :
Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,

- **Désigne ces titulaires et ces suppléants ci-dessus dénommés**

- **Pôle Métropolitain Frontalier**

Il faut désigner trois titulaires et trois suppléants

Titulaires	Suppléants
SAUNIER R	
JACQUE JP	
WEISS J	
ROESER D s'il faut 4 titulaires	

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,

- **Désigne ces titulaires et ces suppléants ci-dessus dénommés**

- **MMD 54**

Il faut désigner un titulaire et un suppléant

Titulaires	Suppléants
LAURENT C	

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,

- **Désigne ces titulaires et ces suppléants ci-dessus dénommés**

- **SIEP**

Conformément à la délibération n°2019-07-07 du Comité syndical du SIEP approuvant l'adhésion de la CCT2L au syndicat mixte des Eaux de Piennes pour la compétence Assainissement collectif, il appartient au Conseil Communautaire de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants qui représenteront la T2L lors des comités syndicaux du SIEP

Il faut désigner 3 titulaires et 3 suppléants :

Titulaires	Suppléants
FAIETA M	**VOIRY C**
POIGNON J	**MOSCATO P**
DELATTRE B	**MAITA Joseph**

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,

- **Désigne ces titulaires et ces suppléants ci-dessus dénommés**

M Denis SAPA indique que le SIE Boismont n'est pas adhérent au SIEP et qu'il est probable que le syndicat adhérera. L'élu se retire de sa proposition d'intégrer les représentants titulaires du SIEP

- **SIAC DEL 20–44**

Il faut désigner 11 titulaires et 11 suppléants

Titulaires	Suppléants
GILLARDIN E	**TROGNON Etienne**
LAHURE E	**HOURLIER Jacky**
RAULET S	
HARDOUIN V	
BRAGARD V	
NEVEU D	
SAPA D	
MAITA J	
BAYEUX	
PAUL	
SAILLET J	

Si vote à main levée :
Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,

- **Désigne ces titulaires et ces suppléants ci-dessus dénommés**

DIVERS

E GILLARDIN : « pour le SIAC, la présidente demande de nous réunir le 4/09 à 17h. on redira le lieu après
JP JACQUE : on verra pour les commissions début septembre
JF DAMIEN : demande que la commission périscolaire soit prévue rapidement
J THOMAS : peut on faire des achats groupés au niveau de la T2L ?
JJ PIERRET : on peut faire la même chose que pour Claude LAURENT en ce qui concerne l'électricité
JF DAMIEN demande pour la campagne de dératisation.

La séance est levée à 19h48

Le secrétaire de séance
C PERCHERON